

Notification 2022/021

18 novembre 2022

NOTIFICATION AUX PARTIES

DATES, LIEU ET ÉCHÉANCES DE LA COP14 DE LA CMS

Le Secrétariat de la CMS a le plaisir d'annoncer les dates de la 14^{ème} Session de la Conférence des Parties (COP14).

La COP14 aura lieu du **23 au 28 octobre 2023 à Samarkand, en Ouzbékistan.**

Les dates limites de soumission par les Parties des documents à la COP14 sont indiquées dans le document ci-joint. Cela inclut les dates limites pour les rapports nationaux, les propositions d'amendement de la Convention et de ses Annexes, et les propositions de Résolutions et de Décisions. Le document décrit également le flux de circulation des documents qui passeront par le Conseil Scientifique et indique à quel moment les documents seront disponibles sur le site web de la CMS.

D'autres directives sur la rédaction des Résolutions, des Décisions, des propositions d'amendement des Annexes, et des propositions d'Actions Concertées seront fournies très bientôt.

Les Parties sont priées de soumettre tous ces documents au Secrétariat à l'adresse courriel cms.secretariat@cms.int, dans les délais impartis.

De plus amples informations sur la COP14, y compris les modalités d'inscription et de voyage des délégués financés, seront communiquées prochainement.

<http://www.cms.int/fr/news/notifications>

ÉCHÉANCIER DES DOCUMENTS POUR LA COP 14 DE LA CMS

Date	Nbre de jours avant la COP ¹	Propositions d'amendement des Annexes	Résolutions et Décisions – Avec éléments scientifiques	Résolutions et Décisions – Sans éléments scientifiques	Autres documents COP ou étapes
Mercredi 26 avril 2023	180				Rapports nationaux (Art VI.4) – Soumission par les Parties
Vendredi 26 mai 2023	150	Les Parties soumettent les propositions d'amendement à la Convention et à ses Annexes. (Article 19.1 and Article XI.3)	Les Parties soumettent toutes les Résolutions et Décisions proposées comportant des éléments scientifiques (Article 18.1)	Les Parties s'efforcent de soumettre les Résolutions et Décisions ne comportant pas d'élément scientifique au moins 90 jours avant la réunion (Article 18.2)	
	Dès que possible	Le Secrétariat communique les propositions à toutes les Parties dans les langues de travail dès que possible après réception (Article 19.1).			
Dimanche 25 juin 2023	120		Le Secrétariat soumet toutes les Résolutions et Décisions comportant des éléments scientifiques au Conseil scientifique (Article 18.2).		
18 – 21 juillet 2023	Environ 100	6^e Réunion du Comité de session du Conseil scientifique (SC-ScC6) à Bonn, Allemagne Le ScC fournit des commentaires et des recommandations sur les propositions et sur les Résolutions et Décisions comportant un élément scientifique.			
	Dès que possible après le SC-ScC6		Le Conseil Scientifique fournit des conseils appropriés au Comité permanent sur ces Résolutions et Décisions (Article 18.3) Le StC soumet tout commentaire du ScC pour affichage par le Secrétariat dans les 60 jours.		

¹ Lorsque cela est indiqué, les dates limites dérivent du texte de la Convention ou du règlement intérieur (RoP) adopté à la COP12. Les dates limites sans référence au Règlement intérieur ont été fixées par le Secrétariat afin d'assurer la production des documents dans les délais impartis.

Date	Nbre de jours avant la COP ¹	Propositions d'amendement des Annexes	Résolutions et Décisions – Avec éléments scientifiques	Résolutions et Décisions – Sans éléments scientifiques	Autres documents COP ou étapes
Mardi 25 juillet 2023	90			Les Parties s'efforcent de soumettre les Résolutions et Décisions ne comportant pas d'élément scientifique (Article 18.2)	Les Parties soumettent tout autre document pour la COP ²
Jeudi 24 août 2023	60	Toute observation portant sur le texte émanant des Parties est communiquée au Secrétariat soixante jours au moins avant l'ouverture de la session (CMS Art X, para 3)		Le Secrétariat met tous les documents restants à la disposition des Parties (Règle 18.4).	
Dimanche 22 octobre 2023	1	54^e Réunion du Comité permanent			
Lundi 23 octobre 2023	0	La COP14 débute			
Dimanche 31 janvier 2024	90	Réserve aux modifications des Annexes			

² Les documents comprennent les rapports et autres documents de travail Les documents reçus après cette date limite ne peuvent être affichés qu'en tant que documents d'information.